

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVRER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

82341

Optique

82341

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2946 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MAANI MOHAMMED

Date de naissance : 01 - 01 - 1952

Adresse : Hay Laâlou Rue 16 N° 6 - C.D

CASA

Tél. : 06 62 02 66 90 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. LAMHANDI Latifa
Médecin Dentiste
119, Av Jamila 5
Tél: 0522.57.56.04 / N° d'ordre 11

Date de consultation : 24/09/2019

Nom et prénom du malade : CHAFA - RABIA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Soeur Enfant

Nature de la maladie : Prothèse dentaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

MUPRAS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CAS 20 SEP. 2019 Le : 04.11.19

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

CAS

Dr. Latifa LAMHANDI
Chirurgien Dentiste
119 Av « N » JAMILA V
SBATA – CASA
Tél. : 05-22-57-56-04

Patente N°37428603
Compte SGMB 1070010168990
Agence OUED EDDAHAB
CASABLANCA

Casa, le 01/11/2019

FACTURE N°

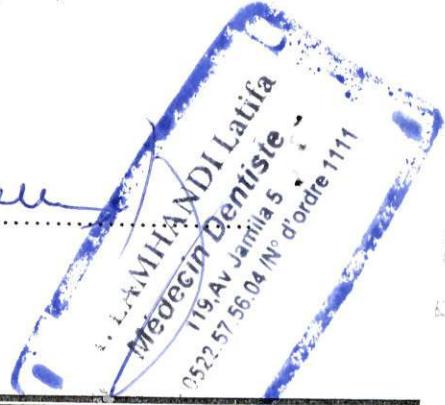
CHATIF - SAADIA ep. MAAOU

Quantité	Désignation	P.U	P.T
1	Qem 14	2000 Dt	2000 Dt

TOTAL : 2000 Dt

La présente Facture est arrêtée à la somme de :

Deux mille Dirhams



119 Av « N » JAMILA V SBATA – CASA Tél. : 05-22-57-56-04

Patente n°37428603 Compte SGMB 1070010168990 Agence OUED EDDAHAB